

## MESSAGE DE L'AREQ DU LIÈVRE

Bonne nouvelle!

Voici le message que je viens de recevoir de Madame Johanne Freire.

Une indexation additionnelle sera versée aux prestataires d'une rente du RREGOP, du RRE, du RRCE et du RRF, à l'été 2024.

Le gouvernement a finalement décidé de verser sa part de l'indexation additionnelle de la rente de retraite du RREGOP. Cela signifie que les personnes retraitées de l'État recevront une augmentation de leur rente au cours de l'été 2024.

On vous avait déjà confirmé une indexation additionnelle de 0,4 % provenant de la caisse des participants, conformément à l'article 77.0.1 de la Loi sur le RREGOP. La décision du gouvernement d'ajouter sa contribution a fait doubler ce montant. Concrètement, l'indexation additionnelle qui sera versée durant l'été représente une augmentation de 0,8 % pour la portion de la rente qui correspond aux années de service comprises entre 1982 et 1999. Elle s'ajoute ainsi à l'indexation régulière de 1,4 % qui a été versée en janvier 2024 pour la même période.

<b>Années de cotisation</b>	<b>Indexation régulière versée en janvier 2024</b>	<b>Indexation additionnelle versée à l'été 2024 (part de la caisse des participants + part du gouvernement)</b>	<b>Augmentation totale de l'indexation en 2024</b>
<b>Entre le 1<sup>er</sup> juillet 1982 et le 31 décembre 1999</b>	<b>1,4 %</b>	<b>0,8 %</b>	<b>2,2 %</b>

Grâce à une clause remorque introduite dans la loi sur le RREGOP en 2011, cette indexation additionnelle de 0,8 % sera appliquée également sur les rentes du RRE, du RRCE et du RRF selon les mêmes paramètres. Cette clause remorque avait d'ailleurs été proposée par l'AREQ avant d'être introduite sous forme d'amendement au projet de loi.

Rappelons-nous qu'au printemps dernier, l'ensemble des membres s'était mobilisé pour demander au gouvernement de mettre sa part de l'indexation additionnelle. Ainsi, tous les prestataires d'une rente de retraite de l'État auraient droit à la bonification, sans égard au régime de retraite auquel ils ont cotisé. Le taux de participation des membres à cette démarche était de 97 %. Encore une fois, les membres de l'AREQ ont fait preuve d'un grand sens du ralliement et de mobilisation.

Passez de bonnes vacances

Michelle Charlebois